



## Régularisation d'une mère d'un enfant français

Par **Mimisoa**, le **28/12/2010** à **12:08**

Bonjour, rnJ'ai l'honneur de solliciter de votre bien vaillance. rnEn fait, j'étais étudiante et mon titre de séjour a été expiré depuis le septembre 2010, et actuellement j'ai accouché d'un enfant que son père français fera sa reconnaissance vers le début janvier 2011, à vrai dire son père et moi on est n'est pas en couple ou marié car on avait des problèmes personnels que lui veut seulement reconnaître juste son enfant. rn1) Est ce que je peut avoir un livret de famille même si je suis célibataire que j'ai un enfant? rn2) Est ce que je peut avoir un titre de séjour en tant que "vie privée et familiale"? rn3) Est ce que c'est possible de faire la CIN et le passeport de l'enfant même s'il habite avec moi alors que je suis en situation irrégulière?? car à la mairie elle me demande un justificatif de domicile de l'un des parents donc il me faut une pièce d'identité est ce que ça peut marcher avec le passeport?? rnMerci de vos réponses

Par **corima**, le **28/12/2010** à **13:28**

[citation]1) Est ce que je peut avoir un livret de famille même si je suis célibataire que j'ai un enfant? [/citation] rn rn Bonjour, si vous posez cette question, c'est que vous n'etes pas allée reconnaître votre enfant en mairie ? Ou alors vous l'avez reconnu à la maternité et vous devez aller chercher votre livret de famille de celibataire en mairiern rn [citation] car [s] à la mairie elle me demande un justificatif de domicile [/s] de l'un des parents donc il me faut une pièce d'identité est ce que ça peut marcher avec le passeport?? [/citation] rn rn A la mairie, il vous demande une quittance EDF/GDF, facture de telephone ou quittance de loyer, enfin n'importe quoi qui justifie de votre domicile, quitte à ce que ce soit une attestation d'hebergement de la personne chez qui vous habitez, accompagnée d'un justificatif du domicile de cette personne